LES ANNONCES SONT REÇUES :
A MARSEILLE : Chez M. G. Allard, rue Pavillon, 31 et dans nos bureaux;
A PARIS : à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8.

ABONNEMENTS :

	3 mois	6 mois	1 an
B.-du-Rh. et départements limitrophes.	8 fr.	15 fr.	28 fr.
France et Colonies..	9 fr.	17 fr.	32 fr.
Etranger.....	12 fr	22 fr.	40 fr.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois

Le Petit Provençal

JOURNAL QUOTIDIEN D'UNION NATIONALE

Mercredi 30 Octobre 1918

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
75, rue de la Darse, 75
MARSEILLE
Téléph. : Direction 2-90. - Rédaction 2-72 39-50

Bureaux à Paris : 10, rue de la Bourse

43e ANNEE — 10 cent. — N° 15.242

L'Effondrement de l'Autriche-Hongrie

L'Autriche cède, ou plutôt elle succombe, et elle succombe sur tous les terrains. Sur le terrain diplomatique, la réponse du comte Andrassy au gouvernement des Etats-Unis d'Amérique met pour ainsi dire la double monarchie à la discrétion des Alliés. Sur le terrain militaire, les vaillantes armées du général Diaz, franchissant de vive force la Piave en un élan magnifique, infligent aux troupes austro-hongroises désemparées les plus cruels revers. Enfin, la révolution gronde en Hongrie comme en Autriche. On a l'impression de se trouver en face d'un immense effondrement.

Le mot que l'on appliquait autrefois à l'Italie, à l'Italie d'avant le *Risorgimento*, peut s'appliquer aujourd'hui à l'empire du kaiser Karl : l'Autriche n'est plus qu'une *expression géographique*. Elle n'avait jamais été à proprement parler une patrie, car elle ne se trouvait constituée que par un assemblage factice de toutes sortes de races hétéroclites, de toutes sortes de peuples sans lien moral entre eux et qui se détestaient réciproquement. Avant que la paix fût troublée, cette paradoxale réunion de nationalités diverses et rivales subsistait tant bien que mal. L'Autriche-Hongrie vivait et allait son train grâce à la vitesse acquise. Si elle avait eu un gouvernement sage à sa tête, cette situation aurait pu se prolonger longtemps encore. Les casse-cou qui la dirigeaient en 1914 préférèrent s'associer à leurs maîtres de Berlin pour tenter la partie la plus follement aventureuse que l'on pût imaginer. L'Autriche-Hongrie se laissa entraîner par le mauvais génie de l'Allemagne sur les routes sanglantes de la guerre. Elle a commis la folie de risquer cette effroyable partie et elle l'a perdue : aujourd'hui, il lui faut payer.

Le comte Jules Andrassy, qui a été désigné par l'empereur-roi pour être le liquidateur de cette vaste faillite, est précisément le fils de l'homme d'Etat qui entraîna l'Autriche-Hongrie dans le sillon de l'Allemagne au lendemain de notre défaite de 1870-71. Oublieux de l'humiliation de Sadowa, les sujets de François-Joseph ne rougirent pas de se mettre à la remorque des insolents vainqueurs de Sedan. La double monarchie avait alors à choisir entre la « politique des mains libres » que préconisait de Beust et la « politique de l'itinéraire forcé » réclamée par Andrassy. C'est celle-ci qui l'emporta. On voit où elle a conduit la monarchie dualiste. Au bout de l'itinéraire forcé, l'Autriche-Hongrie trouve la honte et la ruine. Mais elle peut faire son *mea-culpa*, car elle a été elle-même l'ouvrière de son propre effondrement.

CAMILLE FERDY.

Propos de Guerre

Ça devait arriver : nous sommes menacés d'une crise du cochon.

Les cochons se font rares, si invraisemblable que cela soit... Disons-le tout net : le cochon fiche le camp.

Or, comme il est de tout intérêt pour le ravitaillement du pays que le cochon ne disparaisse pas, le gouvernement, toujours bon pour les animaux, vient d'édicter certaines mesures de préservation qui ont paru à l'*Officiel*.

Hélas ! mes pauvres cochons, ne vous faites point d'illusions, tous les décrets de prohibition ne vous sauveront pas de la mort... Songez que votre chair précieuse — c'est cruel à dire — qui valait avant la guerre 5 francs le kilo, vaut aujourd'hui 18 francs !

On ne résiste pas à de telles considérations. Devant ces chiffres, les couteaux sortent tout seuls. Il y a même des gens qui tuent pour moins que cela.

Evidemment la disparition de la race porcine serait grosse de conséquences. Plus de jambon, fini le saucisson, abolis la saucisse et le boudin... Et la fressure ? Et les pieds ? Et le museau ? Et les andouilles ?

Imaginez-vous le monde sans andouilles ? Moi pas.

Et puis n'oublions pas que le cochon, qui a fait écrire de si jolies choses à Arsène Houssaye, a enrichi notre vocabulaire d'une foule d'épithètes qui nous sont des plus utiles dans nos rapports avec nos semblables et que nous serions obligés d'abandonner pour être logiques et équitables.

Pour toutes ces raisons il faut que le cochon vive et pour qu'il vive il ne faut pas le tuer, même s'il est gras ; on ne doit pas tuer tout ce qui est gras, dit la sagesse des nations.

Que nos paysans écoutent la voix de la raison et du *Journal Officiel* : qu'ils arrêtent un peu de tuer les cochons...

Et souhaitons que nos soldats les puissent bientôt imiter, bien que les cochons qu'ils tuent ne soient pas comestibles.

ANDRE NEGIS

La demande de paix des Empires Centraux

Washington, 29 Octobre.

La légation suisse a remis à 3 heures de l'après-midi au département d'Etat, la note allemande. Le texte ne diffère pas matériellement de celui qui a été reçu par radiotélégramme.

La réponse allemande ne mérite que le silence

Washington, 29 Octobre.

La note allemande est considérée simplement comme l'accusé de réception de la note du président Wilson qui ne nécessite aucune réponse. Les personnages autorisés répètent que le président Wilson a transmis la correspondance entière aux alliés et que c'est aux co-belligérants agissant de concert à faire la prochaine démarche.

L'heure de la reddition approche rapidement

Zurich, 29 Octobre.

C'est après deux Conseils de la Couronne, au cours desquels le kaiser prit la parole à différentes reprises, après plusieurs Conseils de Cabinet de guerre et de gouvernement, après plusieurs séances de Commission interfractionnelle, et après la réunion extraordinaire de la Commission des Affaires étrangères, et du Conseil fédéral, sous la présidence de M. Dandl, que la note allemande répondant au président Wilson a enfin été définitivement terminée et a été remise au ministre de Suisse à Berlin, chargé de la faire parvenir aux Etats-Unis.

La presse allemande invite le peuple à rester calme et à ne pas se laisser entraîner par les menées révolutionnaires qui ont lieu actuellement à Berlin, Hambourg et dans toute la région rhéno-westphalienne. Elle exhorte la population à montrer un esprit de sacrifice et d'abnégation bien allemand, car, dit-elle, nous allons vivre maintenant des heures douloureuses. Il est trop tard pour gémir, nous avons perdu la guerre et nous devons essayer d'obtenir les meilleures conditions possibles.

L'agitation est telle que le *Vorwaerts* publie en caractères gras un appel au peuple d'être raisonnable.

En somme, nous pouvons dire que l'heure de la reddition de l'Allemagne approche rapidement et que, même dans l'empire allemand, on attend cette heure, désireux d'en finir au plus vite.

L'isolement de l'Allemagne

Londres, 29 Octobre.

Tandis que l'Allemagne, dit le *Daily Chronicle* hésite au moment de faire le pas décisif vers la capitulation, l'Autriche-Hongrie y est allée carrément. Cet événement est important parce qu'il achève l'isolement de l'Allemagne.

Les modifications de la Constitution impériale

Bâle, 29 Octobre.

On mande de Berlin que le Conseil fédéral a adopté le projet de loi sur la modification de la Constitution impériale dans la forme votée par le Reichstag.

L'Allemagne peut être attaquée par le Sud-Est

Londres, 29 Octobre.

Pour les *Daily News*, la capitulation austro-hongroise permettra aux Alliés de menacer l'Allemagne du côté du Sud-Est.

La réponse de l'Autriche

La proposition d'armistice de l'Autriche est une capitulation

Londres, 29 Octobre.

Les journaux considèrent que la demande d'armistice séparé, formulée par l'Autriche, constitue une capitulation complète, qui décidera du sort de l'Allemagne.

Ce qu'il faut exiger de l'Autriche

Londres, 29 Octobre.

Le *Morning Post* déclare : « Il faut maintenant que les plénipotentiaires autrichiens se rendent avec le drapeau blanc au quartier général du commandant en chef des armées italiennes. Lorsque les armées austro-hongroises auront été démobilisées et désarmées, il appartiendra à l'Italie et à ses alliés de décider des conditions de paix.

La Hongrie se sépare de l'Autriche

Zurich, 29 Octobre.

D'après un télégramme de Budapest, le comte Karolyi, MM. Berczy et Kadik se sont rendus à Vienne, en vue de mener avec le ministre des Affaires Etrangères Andrassy et les principaux personnages autrichiens, les négociations relatives à la séparation des deux Etats.

Sur tout le Front nos Troupes progressent

VIOLENTE LUTTE D'ARTILLERIE AU NORD DE VERDUN

Londres, 29 Octobre.

Le *Daily Mail* publie cette dépêche : Les dernières listes des pertes subies par l'armée des Etats-Unis, portent le total des pertes américaines à 61.870 hommes, dont 11.641 ont été tués à l'ennemi.

LA SITUATION

— De notre correspondant particulier —

Paris, 29 Octobre.

L'ennemi bousculé des positions principales sur lesquelles il a fait une résistance féroce, vient de se replier sur une nouvelle ligne d'arrêt, hâtivement improvisée, mais qu'il fait tenir par des unités d'élite. Mais cette ligne est menacée au Nord par l'avance de l'armée Debeney, qui joue dans la bataille actuelle un rôle essentiel.

Il est probable d'ailleurs que l'intention du commandement allemand n'a pas été de se fixer sur la ligne précaire où il se trouve. Tout indique au contraire qu'il continue ses préparatifs de retraite, parce qu'il sait celle-ci inévitable. La canonnade violente, qui dure depuis quelques jours sur les autres parties du front, semble indiquer que l'action va s'élargir. Foch paraît vouloir ne pas laisser une minute de répit aux Boches, ce qui est la plus sûre manière de les amener à capituler.

Nos alliés italiens, soutenus efficacement par les corps d'armée français et britannique, viennent, à leur tour, d'infliger aux Autrichiens une défaite qui ne peut manquer, dans les circonstances présentes, d'avoir la répercussion attendue chez le peu brillant second.

MARIUS RICHARD.

L'Offensive des Alliés

Communiqué officiel anglais

29 Octobre, après-midi.

Rien à signaler en dehors de l'activité de l'artillerie et de rencontres de patrouilles sur certains points du front.

Communiqué officiel américain

29 Octobre, après-midi.

Le feu de l'artillerie et des mitrailleuses a continué violemment pendant la nuit sur le front de la 1re armée, au nord de Verdun. Il a atteint une intensité particulière dans la région des bois Belleu et d'Ormont.

Rien à signaler ailleurs.

Un député de Valenciennes tué, un autre grièvement blessé

Paris, 29 Octobre.

M. Durre, député de la 2e circonscription de Valenciennes, qui avait tenu à se joindre aux troupes françaises qui venaient d'occuper les faubourgs de Valenciennes, a été tué par un projectile.

Son collègue, M. Melin, député de la 1re circonscription de Valenciennes, qui se trouvait à ses côtés, a été blessé grièvement.

Paris, 29 Octobre.

M. Durre, qui avait été longtemps retenu à Valenciennes, dans sa 2e circonscription, par les Allemands, avait, au début de 1916, réussi à rentrer en France. L'espoir de la prochaine délivrance de Valenciennes le fit rester dans cette ville et, après avoir, samedi dernier, assisté à la séance du Conseil général, qui eut lieu à la préfecture du Nord, à Lille, il se rendit dans les villages de sa circonscription reconquis depuis peu, afin de réconforter les habitants délivrés.

C'est aux portes de Valenciennes même qu'il a trouvé la mort, en accomplissant son devoir. Ouvrier, il s'était toujours occupé de questions syndicales et sociales avec un grand dévouement.

En 1906 ses concitoyens l'envoyaient à la Chambre en même temps que M. Melin, élu dans la 1re circonscription de Valenciennes, et M. Goniaux, le secrétaire général des mineurs, élu dans la 1re circonscription de Douai. Ils lui renouvelaient son mandat en 1910 et en 1914. M. Durre était très populaire dans le Nord, où il avait su conquérir l'estime de ses adversaires eux-mêmes.

L'ennemi prépare une grande retraite

Paris, 29 Octobre.

Les aviateurs ont constaté de nombreux incendies dans la région de la Serre et de l'Oise.

Ils montrent que l'ennemi prépare une grande retraite.

Il est certain qu'afin d'éviter la débâcle terrible dont il est menacé, l'ennemi doit faire des sacrifices en hommes et en matériel.

C'est pourquoi les forces du front Guise-Rethel ont reçu l'ordre de s'accrocher désespérément.

L'avance des Alliés n'en progresse pas moins lentement, mais implacablement.

Les Britanniques font leur entrée à Lille

Paris, 29 Octobre.

Les Britanniques sont entrés solennellement à Lille, aujourd'hui. Deux cent mille habitants stationnaient sur le parcours abondamment pavoisé. Le défilé commença à 10 h. 45 ; arrivé sur la Grand'Place, où attendaient le maire, le préfet et les autorités, le général Birdwood, le libérateur de Lille, salua le maire et lui remit un fanion de commandement en témoignage d'admiration pour le courage et pour le patriotisme de la population.

Le maire remercia et pria le général d'accepter d'être citoyen lillois.

1.549e JOUR DE GUERRE

Communiqué officiel

Paris, 29 Octobre.

Le gouvernement fait, à 14 heures, le communique officiel suivant :

Lutte d'artillerie assez vive dans la région de l'Oise, notamment en face de Grand-Verly.

Au cours de la nuit, nos troupes, surmontant la résistance de l'ennemi, se sont rapprochées sensiblement de Guise.

Elles ont enlevé les baraquements de l'hôpital, aux abords de la gare, et la première tranchée d'un ouvrage fortifié au sud du Château.

Plus au Sud, nous avons dépassé la ferme Louvry.

A droite du Péron, nos éléments ont continué à progresser à l'est de Monceau-le-Neuf, en faisant une quarantaine de prisonniers.

Sur le front de la Serre, grande activité de mitrailleuses. Nos patrouilles sont partout au contact de l'ennemi.

Rien à signaler sur le reste du front.

M. CAILLAUX DEVANT LA HAUTE-COUR

La première Audience

Paris, 29 Octobre.

La première audience de la Haute-Cour, convoquée par le décret du 15 octobre, pour juger MM. Caillaux, Loustalot et Paul Comby, inculpés d'attentat contre la sûreté de l'Etat, est ouverte à 2 h. 15.

M. Antonin Dubost préside assisté de M. Bonet Maury, secrétaire général de la présidence du Sénat, remplissant les fonctions de greffier en chef.

Le président donne lecture du décret de convocation et de la décision de la Chambre du 22 décembre 1917, autorisant les poursuites contre MM. Caillaux et Loustalot, puis le greffier procède à l'appel nominal qui commence par la lettre O.

Les sénateurs sont venus nombreux pour cette première audience. Il y a peu de monde dans les tribunes du public. 184 sénateurs ont répondu à l'appel de leur nom; il y a donc 54 absents.

Le Réquisitoire

A 2 h. 35, M. Lescouvé commence la lecture de son réquisitoire. Ni les accusés, ni leurs défenseurs n'assistent à cette première audience, mais M. Ceccaldi, défenseur de M. Caillaux, est dans les tribunes du public.

Le réquisitoire du procureur général Lescouvé rappelle d'abord à la suite de quelles circonstances le gouverneur militaire de Paris a été amené le 10 décembre 1917, à solliciter de la Chambre une autorisation de poursuites contre M. J. Caillaux, député de la Sarthe, et M. Loustalot, député des Landes.

En 1917, dans plusieurs pays de l'Entente, en France et en Italie notamment, des événements militaires ont appelé l'attention de l'opinion publique sur les dangers de la propagande pacifiste qui tend à amener la France et l'Italie à abandonner prématurément la lutte. Au nombre des journaux qui s'inspirent de cette politique pacifiste, continue le réquisitoire, se trouvent le *Bonnet Rouge*, la *Tranchée Républicaine*, de Landau, et le *Pays*, alors sous la direction de Duharry.

Dans les milieux de la presse et de la politique, personne n'ignore les rapports qui unissent M. Caillaux aux sieurs Almereyda, Landau et Duharry.

Entre temps, éclatent en France et en Italie, une série de scandales qui démontrent l'action de l'argent allemand dans les deux pays. En France, les affaires du *Bonnet Rouge*, Bolo, Cavallini, Lenoir, Desouches, et en Italie l'affaire Cavallini et consorts.

LES CHARGES CONTRE M. CAILLAUX

Le gouvernement présidé par M. Clemenceau décide, dès son installation, de procéder à une enquête d'où il résulte :

1° Que Caillaux a continué ses relations amicales avec Almereyda, alors que celui-ci avait commencé sa campagne payée par l'Allemagne ;

2° Que Caillaux aide de ses deniers Landau à fonder la *Tranchée Républicaine* en 1917 ;

3° Que Caillaux continue à fréquenter assidûment Bolo inculpé de haute trahison;

4° Un dossier du ministère des Affaires Etrangères démontre qu'en décembre 1916, à Rome, Caillaux est entré en relations avec des personnalités suspectes soupçonnées de servir les intérêts de l'Allemagne, notamment avec Cavallini qui a joué un rôle important dans les tractations de Bolo avec les empires centraux par l'intermédiaire de l'ancien khédive Abbas-Hilmi.

Or, c'est après avoir déjeuné avec Comby et Cavallini, qui lui sont présentés par Loustalot, député, que Caillaux se rend à Rome, où il retrouve Cavallini.

De leur côté, quelques semaines après, Loustalot et Comby partent pour la Suisse et Cavallini les conduit auprès d'Abbas Hilmi.

Le réquisitoire résume les débats devant la Chambre et sa Commission, lors de la levée de l'immunité parlementaire, concernant MM. Caillaux et Loustalot.

Le réquisitoire rappelle qu'un mandat d'arrêt a été décerné le 13 janvier 1918, contre Caillaux, à la suite de la saisie de pièces très graves découvertes dans le coffre-fort de Florence et de la transmission de télégrammes allemands concernant Caillaux, interceptés par le gouvernement des Etats-Unis.

Des mandats d'arrêt ont été également décernés contre Loustalot et Comby.

Le réquisitoire expose les constatations résultant des informations commencées par le capitaine Bouchardon. Elles se réfèrent, en ce qui concerne Caillaux, à sa politique de guerre, à ses contacts avec des agents de l'Allemagne et à sa propagande pacifiste en France et en Italie.

Quant aux charges relevées contre Loustalot et Comby, elles paraissent être un incident de l'action exercée en Italie par le député de la Sarthe.

LE COFFRE-FORT DE FLORENCE

M. Lescouvé énumère les documents placés en novembre 1916 par Caillaux dans le coffre-fort de Florence. Dans un mémoire anonyme intitulé *Les Responsables, la Guerre et la Paix*, qui se compose de deux exemplaires manuscrits, écrits de la main de M. Caillaux et des exemplaires dactylographiés. L'inculpé s'attache à démontrer que si, à la vérité, l'Allemagne a voulu la guerre et l'a même déclarée, elle ne la voulait que d'une volonté vacillante. Le réquisitoire s'indigne après toutes les preuves données par la France de son esprit pacifique, et après l'agression allemande, que Caillaux écrive que les véritables responsables de la guerre ce sont plus que l'Allemagne et ses gouvernants, la grande presse française et le gouvernement. Caillaux, faisant ressortir combien souvent les coalitions comme celles de l'Entente ont été battues en Europe, il conclut en disant que les hommes d'Etat n'ont pas le droit de se tromper. C'est, écrit M. Lescouvé, l'aveu que, dès le mois d'avril 1915, Caillaux considère la partie comme perdue.

Des notes politiques trouvées dans le même coffre-fort établissent que c'est beaucoup moins à gagner la guerre que songe Caillaux qu'à faire la paix, à prendre le pouvoir et à assouvir ses rancunes politiques.

Si le programme de M. Caillaux comme futur président du Conseil est un programme de paix immédiate à l'extérieur, c'est par contre un véritable programme de guerre civile et de coup d'Etat à l'intérieur.

Tout en faisant abstraction, en principe, des questions de personne comme de tout ce qui concerne la politique purement intérieure, il est nécessaire toutefois de donner ici quelques extraits de ces notes projets.

Au cas de la continuation de la guerre, prendre immédiatement les mesures suivantes :

I) Sur le front :

1° Rendre aux préfets et à l'administration tous leurs pouvoirs;

2° Changer tout le personnel des commandants d'armée et des généraux.

II) A l'intérieur :

1° Mettre la Chambre en congé, si l'on ne peut clore la session;

2° Désignation de certains régiments à appeler à Paris;

3° Faire arrêter et poursuivre pour attentat à la sûreté intérieure de l'Etat les auteurs directs et indirects de la guerre, certains directeurs de journaux.

III) Au gouvernement, ministère réduit, composé d'hommes sûrs. Liste à apprêter suivant les circonstances.

La paix : Dans quelques conditions que se fasse la paix, qu'elle soit séparée après une victoire obtenue par le nouveau gouvernement ou que le gouvernement soit formé pour la conclure, ne rien faire, ne rien conclure, sans un mandat spécial du pays.

Deux procédures : ou bien convoquer une assemblée nationale, ou bien obtenir du Sénat la dissolution et procéder en même temps aux élections des deux tiers du Sénat (résoudre la difficulté de la mobilisation au moyen de vote par correspondance).

Quelle que soit la procédure adoptée, faire les élections sur un manifeste gouvernemental impliquant la paix. Le traité de paix devra dans tous les cas impliquer l'obligation de soumettre au referendum les traités politiques, l'interdiction de faire la guerre, même de décréter la mobilisation sans un referendum.

L'observation de ces clauses sera placée sous la sauvegarde des neutres et particulièrement des Amériques, qui s'engageraient à confisquer toutes les propriétés, à arrêter tous les sujets des Etats qui manqueraient à leurs engagements.

Rubicon : Si possible faire voter la loi ci-après :

Article unique. — Pendant une période de dix mois, à dater de la promulgation de la présente loi, le président de la République est investi du droit de prendre, en Conseil des ministres, des décrets ayant force législative et constitutionnelle.

Collaborateurs possibles : se servir de Landau, Almereyda.

Mesures provisoires : nommer Ceccaldi préfet de police, chargé de la Sûreté générale. Désignation de certains régiments à appeler à Paris. Faire arrêter et poursuivre devant la Haute-Cour pour attentat à la sûreté intérieure de l'Etat les gens de l'*Action Française* et leurs complices de la grande presse. Dès les Chambres réunies et la paix votée, on leur fera voter, on leur imposera la loi intitulée Rubicon.

Le réquisitoire veut retenir de ce document qu'au lendemain de la victoire de la Marne, M. Caillaux envisageait comme une quasi-certitude l'impossibilité de vaincre l'Allemagne et comme une nécessité de faire la paix. Il ajoute que si M. Caillaux a l'intention de poursuivre les directeurs de journaux qu'il considère comme responsables de la guerre, il pense à mettre la main sur deux journaux à grand tirage, le *Matin* et le *Journal*.

Il existe, au surplus, au dossier de l'instruction, des documents d'origine allemande remontant aux négociations diplomatiques consécutives au coup d'Agadir et ayant abouti au traité du 4 novembre 1911, préparé par le Cabinet présidé par M. Caillaux, qui éclairent d'un jour singulièrement suggestif et troublant la façon dont celui-ci comprenait la défense des intérêts de son pays vis-à-vis de l'Allemagne.

Dans son mémoire, *Les Responsables*, il y déclare que l'on a fabriqué une légende le concernant autour de télégrammes échangés entre l'ambassade d'Allemagne à Paris et la chancellerie impériale. La traduction, si elle est exacte, prouverait tout au plus qu'il dut être commis des erreurs accidentelles dans la conduite des négociations. C'est un des points sur lesquels la Commission d'instruction de la Haute-Cour aura éventuellement à faire toute la lumière.

M. CAILLAUX EN AMERIQUE

Que, dans son désir de conquérir le pouvoir et d'abattre ses ennemis politiques, M. Caillaux ait eu, depuis le début des hostilités, certains contacts avec des agents allemands, aucun doute sur ce point, dit le réquisitoire, qui raconte les voyages de M. Caillaux au Brésil, dans l'Uruguay et dans la République Argentine. Le réquisitoire reproduit les câblogrammes allemands dont l'un, de von Luxburg, ministre d'Allemagne à Buenos-Ayres, qui a été indirectement en rapport avec Caillaux par l'intermédiaire d'un jeune homme cosmopolite de 24 ans, Jacques Minotto.

N'y a-t-il eu que de simples imprudences de la part de M. Caillaux ? En aucune façon. A Buenos-Ayres, M. Caillaux, qui est descendu au Majestic-Hôtel, prend le plus souvent ses repas à l'Hôtel Plaza où résident Minotto et le comte de Luxburg. Jacques Minotto, qui a été envoyé en mission par une banque de New-York, partage alternativement son temps entre l'homme d'Etat français et le diplomate allemand. Il va de l'un à l'autre.

Lors de l'ouverture des hostilités, Jacques Minotto est employé à la succursale de la « Deutsche Bank » de Londres. La guerre déclarée, il quitte l'Angleterre pour les Etats-Unis, où il se rend, en compagnie de deux Allemands de marque, dont l'un est le baron George von Seebeck, fils de l'un des généraux qui commandèrent l'armée ennemie devant Liége. Hugo Schmidt, l'Allemand qui a servi d'intermédiaire pour le paiement à Bolo des millions destinés à l'achat du *Journal*, déclare que Minotto se fait passer le plus souvent pour Italien, mais aussi quelquefois, quand cela est utile, pour Allemand. « D'après son extrait de naissance, dit Hugo Schmidt, dans une autre lettre du 2 février 1910, Jacques Minotto est Italien ». Notons en passant que, considéré, jusqu'à plus ample informé, comme sujet ennemi, Minotto fait actuellement l'objet d'une instruction aux Etats-Unis, qu'il y a été arrêté et mis en liberté sous caution de 50.000 dollars. Tel est l'homme que Caillaux va fréquenter assidûment, pendant son séjour en Amérique du Sud et que quelques mois plus tard, rentré en France, il va recevoir sous son toit, dans sa propriété de famille de Mamers, au mois de juillet 1915.

L'AFFAIRE LIPSCHER

Le réquisitoire prend alors M. Caillaux rentré en France, après son voyage en Argentine. Il fait remarquer que c'est à peu de temps de là que se produisent les faits relatifs à l'affaire Lipscher, dont il a été beaucoup parlé devant la Haute-Cour. M. Caillaux le connut étant ministre des Finances. Le réquisitoire représente Lipscher comme un aventurier sans scrupules, ayant des rapports fréquents, non seulement avec Caillaux, mais avec son entourage ; puis il montre Lipscher réfugié à Bruxelles quelques jours avant la déclaration de guerre, entretenant des relations avec le baron Oscar de Lancken, qui fut pendant de longues années premier secrétaire et conseiller de l'ambassade d'Allemagne.

A Paris, M. de Lancken, qui avait participé aux négociations d'Agadir, connaissait parfaitement M. Caillaux. Lorsqu'après les batailles de la Marne et de l'Yser, la chancellerie allemande voulut détacher la France de l'Entente par une paix séparée, elle songea aussitôt à recourir aux services de Lipscher pour sonder certaines personnalités politiques, mais M. Delcassé donna l'ordre de refuser toute espèce de sauf-conduit. C'est alors que Lipscher fit passer en France, par l'Angleterre, sa maîtresse, Thérèse Duverger. M. Lescouvé rappelle que MM. Viviani et Briand ont déclaré n'avoir pas eu connaissance par M. Caillaux de ses rapports avec de Lancken et Lipscher.

Le réquisitoire en conclut que c'est de façon certaine qu'une amorce de négociation de paix émanant du gouvernement allemand a été faite à l'homme d'Etat français par le Hongrois Lipscher. L'Allemagne évacuerait non seulement les territoires envahis, mais elle irait bien au delà. D'ailleurs, le gouvernement allemand, sachant que le moment de M. Caillaux n'est pas venu, lui demande seulement de s'entretenir avec lui pour, lorsque l'heure favorable sonnera, ne pas être pris au dépourvu. M. Caillaux les repousse-t-il du pied, comme il l'a dit à la Chambre le 23 décembre 1917. Nullement, les témoins entendus sont formels. Confrontés avec M. Beauquier, la dame Duverger est obligée de reconnaître que Lipscher lui a parlé des conditions de paix de l'Allemagne: pas d'indemnité de guerre, cession, au besoin, d'une partie de l'Alsace occupée par nos troupes, mais liberté laissée à l'Allemagne de se retourner contre l'Angleterre. Loin de la mal recevoir, M. Caillaux lui remit 500 francs, précisant par là qu'il se considérait comme libéré des frais de voyage de Lipscher au moment du procès de Mme Caillaux.

Mais M. Caillaux de triompher devant le capitaine Bouchardon. A côté des lettres de Lipscher, dans le coffre-fort de Florence, se trouve le brouillon d'une lettre adressée à celui-ci par le député de la Sarthe; sous pli recommandé. Elle est ainsi conçue :

« Paris, le 18 novembre 1915.

« Monsieur,

« Je ne veux accueillir ni même envisager aucune des suggestions que je comprends mal, au surplus, et qui sont contenues dans les lettres que vous avez adressées à mon domicile. A toutes ces suggestions, si tant est que je les entende, je réponds par une fin de non recevoir absolue. J'ajouterai, allant jusqu'au bout de ma pensée, que l'on me fait injure en me les adressant.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de mes distingués sentiments. »

C'est bien le refus, dit M. Caillaux, de toute espèce de transaction. C'est la confirmation des explications fournies par moi à la Commission des onze. Pourquoi donc cette lettre de rupture, alors que déjà l'inculpé a exprimé à Thérèse Duverger son mécontentement de la correspondance de Lipscher qu'il trouve fort imprudente.

M. Lescouvé estime que l'explication de M. Caillaux n'est pas concluante et ne prouve nullement que celui-ci ait rompu tous pourparlers avec Lipscher. La thèse du procureur général est un peu audacieuse, mais il la développe par une série de déductions tendant à prouver que M. Caillaux a été intéressé par les propositions de paix officieuses de l'Allemagne. Il estime que l'Allemagne aurait voulu attirer Caillaux en Suisse pour lui adresser un intermédiaire plus autorisé que Lipscher. Le procureur s'empare des documents trouvés dans le coffre-fort de Florence pour étayer sa thèse :

« M. Lipscher, comme intermédiaire, ne paraît pas désirable. Je me mets à votre disposition et suis autorisé à établir les rapports que vous désirez. »

« *M. A. Marx, aux soins de M. le professeur docteur Herbertz* », qui n'est autre que le banquier Marx, de Mannheim, l'un des principaux agents de l'espionnage allemand, celui qui a versé au traître Duval les fonds destinés à la propagande criminelle du *Bonnet Rouge*. Cependant, ces deux documents incriminés étaient, avec les lettres Lipscher, sous une chemise portant, de la main de

---

Feuilleton du *Petit Provençal* du 30 octobre

— 275 —

LE COMTE DE Monte-Cristo

CINQUIEME PARTIE

Albert fit semblant de ne point entendre, salua sa mère et sortit.

A peine le jeune homme eut-il refermé la porte, que Mercédès fit appeler un domestique de confiance et lui ordonna de suivre Albert partout où il irait dans la soirée, et de lui en venir rendre compte à l'instant même.

Puis elle sonna sa femme de chambre, et, si faible qu'elle fût, se fit habiller pour être prête à tout événement.

La mission donnée au laquais n'était pas difficile à exécuter. Albert rentra chez lui et s'habilla avec une sorte de recherche sévère. A huit heures moins dix minutes Beauchamp arriva ; il avait vu Château-Renaud, lequel avait promis de se trouver à l'orchestre avant le lever du rideau.

Tous deux montèrent dans le coupé d'Albert, qui, n'ayant aucune raison de cacher où il allait, dit tout haut :

— A l'Opéra !

Dans son impatience, il avait devancé le lever du rideau. Château-Renaud était à sa stalle : prévenu de tout par Beauchamp, Albert n'avait aucune explication à lui donner. La conduite de ce fils cherchant à venger son père était si simple, que Château-Renaud ne tenta en rien de le dissuader, et se contenta de lui renouveler l'assurance qu'il était à sa disposition.

Debray n'était pas encore arrivé, mais Albert savait qu'il manquait rarement une représentation de l'Opéra. Albert erra dans le théâtre jusqu'au lever du rideau. Il espérait rencontrer Monte-Cristo, soit dans le couloir, soit dans l'escalier. La sonnette l'appela à sa place, et il vint s'asseoir à l'orchestre, entre Château-Renaud et Beauchamp.

Mais ses yeux ne quittaient pas cette loge d'entre-colonnes qui, pendant tout le premier acte, semblait s'obstiner à rester fermée.

Enfin, comme Albert, pour la centième fois, interrogeait sa montre, au commencement du deuxième acte, la porte de la loge s'ouvrit, et Monte-Cristo, vêtu de noir, entra et s'appuya à la rampe pour regarder dans la salle ; Morrel le suivait, cherchant des yeux sa sœur et son beau-frère. Il les aperçut dans une loge du second rang, et leur fit signe.

Le comte, en jetant son coup d'œil circulaire dans la salle, aperçut une tête pâle et des yeux étincelants qui semblaient attirer avidement ses regards ; il reconnut bien Albert, mais l'expression qu'il remarqua sur ce visage bouleversé lui conseilla sans doute de ne point l'avoir remarqué. Sans faire donc aucun mouvement qui décelât sa pensée, il s'assit, tira sa lunnette de son étui, et lorgna d'un autre côté.

Mais, sans paraître voir Albert, le comte ne le perdait pas de vue, et, lorsque la toile tomba sur la fin du second acte, son coup d'œil infaillible et sûr suivit le jeune homme sortant de l'orchestre et accompagné de ses deux amis.

Puis, la même tête reparut aux carreaux d'une première loge, en face de la sienne. Le comte sentait venir à lui la tempête, et lorsqu'il entendit la clef tourner dans la serrure de sa loge, quoiqu'il parlât en ce moment même à Morrel avec son visage le plus riant, le comte savait à quoi s'en tenir, et il s'était préparé à tout.

La porte s'ouvrit.

Seulement alors, Monte-Cristo se retourna et aperçut Albert, livide et tremblant ; derrière lui étaient Beauchamp et Château-Renaud.

— Tiens ! s'écria-t-il avec cette bienveillante politesse, qui distinguait d'habitude son salut des banales civilités du monde, voilà mon cavalier arrivé au but ! Bonsoir, monsieur de Morcerf.

Et le visage de cet homme, si singulièrement maître de lui-même, exprimait la plus parfaite cordialité.

Morrel, alors, se rappela seulement la lettre qu'il avait reçue du vicomte, et dans laquelle, sans autre explication, celui-ci le priait de se trouver à l'Opéra, et il comprit qu'il allait se passer quelque chose de terrible.

— Nous ne venons point ici pour échanger d'hypocrites politesses ou de faux semblants d'amitié, dit le jeune homme ; nous venons vous demander une explication, monsieur le comte.

La voix tremblante du jeune homme avait peine à passer entre ses dents serrées.

— Une explication à l'Opéra ? dit le comte, avec ce ton si calme et avec ce coup d'œil si pénétrant, qu'on reconnaît à ce double caractère l'homme éternellement sûr de lui-même. Si peu familier que je sois avec les habitudes parisiennes, je n'aurais pas cru, monsieur, que ce fût là que les explications se demandaient.

— Cependant, lorsque les gens se font cêler, dit Albert, lorsqu'on ne peut pénétrer jusqu'à eux sous prétexte qu'ils sont au bain, à table ou au lit, il faut bien s'adresser là où on les rencontre.

— Je ne suis pas difficile à rencontrer, dit Monte-Cristo, car hier encore, monsieur, si j'ai bonne mémoire, vous étiez chez moi.

— Hier, monsieur, dit le jeune homme, dont la tête s'embarrassait, j'étais chez vous parce que j'ignorais qui vous étiez.

Et en prononçant ces paroles, Albert avait élevé la voix, de manière à ce que les personnes placées dans les loges voisines l'entendissent, ainsi que celles qui passaient dans le couloir. Aussi les personnes des loges se retournèrent-elles, et celles du couloir s'arrêtèrent-elles derrière Beauchamp et Château-Renaud, au bruit de cette altercation.

— D'où sortez-vous donc, monsieur ! dit Monte-Cristo, sans la moindre émotion apparente. Vous ne semblez pas jouir de votre bon sens.

— Pourvu que je comprenne vos perfidies, monsieur, et que je parvienne à vous faire comprendre que je veux m'en venger, je serai toujours assez raisonnable, dit Albert, furieux.

— Monsieur, je ne vous comprends point, répliqua Monte-Cristo, et, quand même je vous comprendrais, vous n'en parleriez encore que trop haut. Je suis ici chez moi, monsieur, et moi seul ai le droit d'y élever la voix au-dessus des autres. Sortez, monsieur !

Et Monte-Cristo montra la porte à Albert avec un geste admirable de commandement.

— Ah ! je vous en ferai bien sortir de chez vous ! reprit Albert, en froissant dans ses mains son gant, que le comte ne perdait pas de vue.

— Bien, bien ! dit flegmatiquement Monte-Cristo ; vous me cherchez querelle, monsieur, je vois cela ; mais un conseil, vicomte, et retenez-le bien : c'est une coutume mauvaise que de faire du bruit en provoquant. Le bruit ne va pas à tout le monde, monsieur de Morcerf.

A ce nom, un murmure d'étonnement passa comme un frisson parm

M. Caillaux, au crayon bleu : *Propositions de conversation, 1915. Mon refus.* L'entrevue du délégué de Marx est, au surplus, des premiers mois de 1916 et nullement de 1915.

Le réquisitoire reproduit des pièces déjà connues sur les rapports de Caillaux avec Bolo, Abbas Hilmi, le *Bonnet Rouge* et la *Tranchée Républicaine*, puis il relate dans tous ses détails le voyage de Caillaux en Italie, en décembre 1916.

COMMENT M. CAILLAUX CONÇOIT LA PAIX

Le réquisitoire ajoute : L'ancien président du Conseil a un plan en se rendant en Italie : préparer l'opinion italienne à suivre le parti pacifiste français dans la voie de la paix séparée avec les empires centraux, quitte à laisser ceux-ci prendre des dédommagements sur le front oriental où, grâce aux succès de leurs armes, ils détiennent déjà les gages considérables, quitte aussi à mécontenter l'Angleterre qui n'a pas, d'ordinaire, l'habitude d'abandonner la tâche une fois entreprise.

Le contrepoids, vis-à-vis de l'Allemagne comme de l'Angleterre, ce sera, la paix une fois signée, la constitution d'une ligue latine entre la France, l'Italie et l'Espagne. A peine débarqué à Rome, c'est auprès de Cavallini qu'il installe son quartier général.

Le réquisitoire montre Caillaux ami à Rome avec Cavallini, Brunicardi, etc., qui font une large propagande pacifiste. Il ne peut causer avec M. Salandra, mais il cause avec un historien de valeur, M. Martini, au moment où l'Allemagne lançait un appel à la paix.

Au cours de l'entretien avec M. Martini, Caillaux convient qu'il est nécessaire de faire au printemps un dernier effort, mais il ajoute que ce serait se bercer de la plus funeste des illusions de croire que la guerre puisse durer jusqu'à l'automne 1917.

— Mais, lui objecte M. Martini, croyez-vous vraiment que la France ferait la paix aux conditions que vous avez énoncées ?

— Nous n'en pouvons plus, la production elle-même des munitions a diminué parce que les matières premières nous manquent, et puis il y a l'Algérie et le Sénégal en révolution. Ajoutez à cela le travail des socialistes, moindre qu'en Italie, mais encore efficace, la haine des paysans pour la guerre. La paix aujourd'hui prématurée sera en automne une nécessité inéluctable. Il faut encore ajouter qu'à l'automne, étant donné les pertes que nous coûtera le printemps, nous risquerons d'avoir en France une armée anglaise numériquement supérieure à la nôtre, et cela, nous ne pouvons le vouloir et nous ne le voulons pas.

Sous les précautions oratoires, ce que prêche là M. Caillaux, c'est l'impossibilité de vaincre l'Allemagne, c'est la paix séparée. M. Martini fait part de ces propos au gouvernement royal. Par M. Sonnino, l'ambassade de France est avisée. L'ambassadeur d'Angleterre, celui de Russie, le ministre de Roumanie s'émeuvent et avisent leurs gouvernements respectifs.

LE ROLE DE LOUSTALOT ET DE COMBY

En tout ceci, quel a été le rôle exact joué par MM. Loustalot et Comby; c'est ce que l'instruction suivie par M. le sous-lieutenant Jousselin n'a pu arriver à démêler encore. Quelques points seulement sont certains.

M. Loustalot est un besogneux, criblé de dettes. M. Paul Comby, ancien avocat à la Cour d'appel, rayé du barreau, est de notoriété publique d'une moralité déplorable.

De leur part, comme de celle de Cavallini, l'affaire paraît se présenter sous un jour à la fois financier et politique.

Les agissements de MM. Loustalot et Comby paraissent incontestablement se rattacher aux intrigues pacifistes de M. Caillaux. Ils ont eu en outre des entrevues certaines avec des agents allemands. A eux de fournir, à la Commission d'instruction les explications raisonnables qu'ils ont toujours refusées jusqu'ici.

Voilà ses faits :

La paix de compromis est, avec l'approbation constante du Parlement, énergiquement repoussée par tous les gouvernements responsables, qui, depuis le mois d'août 1914, se sont succédé dans le pays. C'est toute une politique souterraine encouragée, secondée par l'Allemagne, destinée à ramener au pouvoir M. Caillaux en vue de la paix séparée, qui se dresse dans l'ombre à l'encontre de celle du gouvernement légal de la France.

Cette politique, qui n'a même pas l'excuse de la franchise et du grand jour, est caractérisée par des manœuvres, des machinations, et même par des contacts noués avec l'ennemi.

Ce sera l'œuvre de la Commission d'instruction de la Haute-Cour de compléter en les vérifiant, les résultats des deux instructions commencées au troisième Conseil de guerre.

CONCLUSIONS

Attendu qu'il en résulte :

1° Contre Caillaux Joseph-Pierre-Marie-Auguste, 55 ans, détenu;

2° Contre Loustalot Louis-Mathieu-Gustave-Jean, 58 ans, détenu;

3° Contre Comby Paul-Marie-Charles, 43 ans, détenu;

Prévention d'avoir, depuis la guerre déclarée, notamment en 1914, 1915, 1916 et 1917, soit en France et spécialement à Paris, soit même à l'étranger, attenté à la sûreté extérieure de l'Etat, par des manœuvres, des machinations, des intelligences avec l'ennemi, tendant à favoriser les entreprises de celui-ci à l'égard de la France ou de ses alliés, agissant contre l'ennemi commun et de nature, par suite, à favoriser les projets des armées ennemies;

Crimes prévus et punis par les articles 76, 77, 79 du Code pénal, 205 et 64 du Code de justice militaire;

En conséquence, vu l'art. 6 de la loi du 10 avril 1889, vu le décret du 15 octobre 1918, nous requérons qu'il plaise à la Haute-Cour ordonner qu'il sera procédé à l'instruction contre les inculpés ci-dessus désignés, et éventuellement contre tous autres les mandats déjà décernés par le capitaine rapporteur près le 3e Conseil de guerre et son substitut tenant état et sous réserves de tous autres mandats qu'il y aurait lieu de décerner, suivant les nécessités de la poursuite.

Nous nommons en outre qu'il plaise à la Haute-Cour nous donner acte du dépôt que nous faisons à son greffe de toutes les pièces du procès à instruire.

Fait au Parquet de la Cour, le 29 octobre 1918.

Le Procureur général,
Signé : LESCOUVÉ.

SUSPENSION D'AUDIENCE

Ce n'est qu'à 5 heures que le procureur général termine la lecture de son réquisitoire. Le président donne acte au Parquet du dépôt du réquisitoire et des pièces du dossier et annonce que la Cour va se réunir en Chambre du Conseil. Il donne l'ordre de faire évacuer les tribunes. L'audience publique est suspendue à 5 heures 5.

LA COUR ORDONNE L'INSTRUCTION

L'audience publique est reprise à 6 heures. Le président donne lecture de l'arrêt suivant :

La Cour, vu le décret de M. le président de la République, en date du 15 octobre 1918 ; vu les articles 8 A. 14 de la loi du 10 avril 1889 ; ouï M. le procureur général en son réquisitoire ;

Ordonne qu'il sera procédé à l'instruction, par la Commission nommée à cet effet pour la dite instruction faite et rapportée, être par le procureur général requis, et par la Chambre d'accusation statué ce qu'il appartiendra ;

Décide que la loi du 8 décembre 1897 sera applicable à la procédure devant la Cour de justice.

LES SENATEURS ABSENTS

N'ont pas répondu à l'appel de leur nom, les trente-huit sénateurs dont les noms suivent :

MM. Aubry, Butterlin, Chabert, Chaumié, Chautemps, de Courcel, Darbot, Dron, Ermant, Farny, Genet, Gentilliès, Henry Béranger, Huguet, Charles Humbert, Jonnart, Jouffray, Latappy, Léglos, Raymond Leygue, Limouzain, Laplanche, Maillard, Mazière, Gaston Menier, Jules Mercier, Merlet, Monfeuillart, Monis, Monsservin, Jean Morel, Philipot, Réal, Rey, Riblère, Riotteau, Saint-Romme, Viseur, Vissaguet.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 29 Octobre.

La séance est ouverte, à 3 h. 15, sous la présidence de **M. Deschanel.**

M. Deschanel fait l'éloge funèbre de M. Delahaye, député de la Somme, décédé.

Deschanel. — Une affreuse nouvelle vient de nous parvenir : la mort tragique de M. Durre et la blessure grave de M. Mélin, atteints tous les deux par des mitrailleuses ennemies. Ils avaient voulu à tout prix rejoindre Valenciennes libérée, mais leur cœur n'avait pas suffisamment calculé avec le danger. Le président fait un vif éloge de M. Durre.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la déchéance de la qualité de Français, ainsi que les déclarations souscrites au profit des enfants de sujets ennemis.

M. Ernest Lafont prend la parole sur la discussion générale.

M. Moutet combat vivement le projet que défend le rapporteur, M. Leredu.

Après un vif incident, provoqué par les socialistes qui reprochent aux gouvernements successifs depuis le début de la guerre et aux magistrats de n'avoir pas pris des mesures contre de hauts personnages du monde financier, le renvoi du projet à la Commission, demandé par l'Extrême-Gauche, est repoussé par 370 voix contre 120.

La suite du débat est renvoyée à jeudi.

La séance est levée à 7 heures.

Dactylographes des P.T.T.

Paris, 29 Octobre.

Dans la liste des candidates admises à l'emploi de dactylographes dans les P. T. T., nous relevons les suivantes :

(5) Gillio, Ajaccio ; (13) Joly, Marseille ; (22) Colombard, Marseille ; (24), Cardoni, Ajaccio ; (25) Mayol, Marseille ; (26) Parent, Marseille; (28) Mouret, Marseille ; (31) Latil, Marseille ; (37) Olivre, Marseille ; (41) Maître, Marseille ; (50) Ottenwalter, Marseille ; (59) Charreyre, Marseille ; (72) Rolland, Marseille ; (85) Poil, Marseille ; (89) Antonetti, Ajaccio ; (95) Crouzet, Marseille ; (96) Bouvet, Marseille ; (104) Richard, Marseille ; (107) Estelle, Marseille (108) Coullet, Marseille.

Notules Marseillaises

Le Prix du Vin

L'Union syndicale des commerçants en vins annonçait dimanche, dans un communiqué, que ses adhérents se voyaient obligés d'augmenter le prix du vin. Elle tentait de justifier cette majoration en invoquant une raison, que nous tenons à relever, parce qu'elle est la manifestation des agissements ordinaires des marchands, et parce qu'elle renforce les arguments que nous avons maintes fois produits.

L'Union dit : « M. Bouisson a augmenté de 16 francs le prix du fret d'un hecto de vin d'Algérie en France. Nous sommes donc obligés d'augmenter de 15 francs le prix de l'hecto de vin à la consommation ». Au premier abord, l'Union semble avoir raison. Elle semble même être généreuse, puisqu'elle fait perdre un franc à ses adhérents par hecto.

Mais, à la réflexion, la mesure « draconienne » de M. Bouisson est une source nouvelle de bénéfices pour les négociants. En effet, ces derniers vont élever le prix de 0,15 par litre aussi bien sur les vins du Midi que sur les vins d'Algérie, lesquels arrivent en plus petite quantité et servent notamment aux coupages. Donc, les vins du Midi — ceux qui se consomment surtout dans nos pays — nous les paierons trois sous de plus par litre parce que le fret a été élevé de 16 francs l'hecto sur ceux d'Algérie seulement.

Bonne aubaine, vraiment, pour les pauvres marchands qui s'attribuent un nouveau bénéfice. Mais pourquoi ont-ils protesté contre une mesure dont ils savent si bien profiter ?

Chronique Locale

Nous relevons avec plaisir, dans le dernier mouvement paru à l'*Officiel*, la nomination de notre concitoyen Charles Taxil, juge de paix de Saulzais-le-Potier (Cher), promu à un poste d'avancement, à Tarascon. Toutes nos félicitations à l'aimable et laborieux substitut du 1er Conseil de guerre de Marseille, qui revient ainsi dans sa chère Provence.

Au bureau de la Marine. — Sont nommés : Au grade d'administrateur en chef de 2e classe, M. Aubertin; au grade d'administrateur principal, M. Mouttot; au grade d'officier d'administration de 2e classe, M. Vadon.

Nos félicitations à ces officiers pour l'avancement bien mérité qu'ils obtiennent.

Contre l'épidémie de grippe. — Le maire de Marseille invite les docteurs en médecine qui consentiraient à prêter leur concours pour l'organisation de postes permanents auxquels pourraient s'adresser les familles de malades, de bien vouloir lui faire parvenir leur adhésion à l'Hôtel de Ville.

Assises des Bouches-du-Rhône. — Un commis auxiliaire des Ports de Marseille, le nommé X..., âgé de 18 ans, a été condamné hier par la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône à cinq ans d'emprisonnement pour détournement de 10.150 francs de valeurs au bureau de triage postal de la gare Saint-Charles où il était préposé.

Conseil de Guerre. — Dans son audience d'hier, le 1er Conseil de guerre a condamné le soldat Colombani Jean, de la 15e section C. O. A., inculpé d'assassinat, à dix ans de travaux forcés, dégradation militaire et vingt ans d'interdiction de séjour. Le 21 avril dernier, en sursis d'appel comme agriculteur à Barbaggio (Corse), vivant en mauvaise intelligence avec son voisin, Derichi Jacques, 70 ans, ancien maire de la commune, il le tua de deux coups de fusil. Après avoir pris le maquis, Colombani se constitua prisonnier. Défenseur, Me de Caraffa, du barreau de Bastia.

La Caisse d'Epargne de Marseille restera fermée vendredi 1er novembre ainsi que dans l'après-midi de samedi. Elle sera ouverte dans la matinée du 2 novembre.

Obsèques civiles. — Tous les libres penseurs sont invités à assister aux obsèques civiles de Mme Rémond, épouse du citoyen Rémond, membre du groupe Ni Dieu ni Maître, du groupe Le Chêne et de la Fédération des anti-religieux qui auront lieu cet après-midi, à 4 heures, à Saint-Henry, Grand'Rue, 10, tramway Estaque-Gare.

Au Tribunal Correctionnel. — Nous avons signalé en son temps le vol de seize fûts d'huile commis au mois de juin dernier, au préjudice de la Bedford Petroleum Company. Les auteurs de ce vol ne purent être retrouvés, mais le service de la Sûreté arrêta ceux qui achetèrent et revendirent cette marchandise volée. Toutes ces personnes étaient traduites à l'audience correctionnelle d'hier que présidait M. Camatte. Après débats, le Tribunal a retenu la culpabilité de tous les prévenus, à l'exception du pointeur Brighetti, qui a été acquitté, et les a condamnés aux peines suivantes : Achille Belloteau, courtier, et Gustave Madaule, homme d'affaires, à 2 ans de prison et 300 francs d'amende; Lucien Martin et Jules Collavero, à 18 mois de prison et 300 francs d'amende; Joseph G..., à 1 an de prison et 300 francs d'amende; Oreste Ciabattini, à 4 mois de prison.

Double asphyxie. — Vers 10 heures, avant-hier matin, M. Gaigano Rocca, 79 ans, et sa femme Francesca, 78 ans, demeurant rue Félix-Pyat, 61, étaient trouvés asphyxiés par le gaz d'éclairage dans leur appartement. Mme Gaigano avait cessé de vivre. M. Gaigano respirait encore. Il reçut des soins urgents, puis il fut transporté à la Conception. L'accident provient d'une fuite due à une déchirure d'un tuyau en caoutchouc qui conduisait le gaz à un réchaud.

L'identité de la fillette qui avait été renversée avant-hier, sur le quai du Canal, par une automobile, a été établie : c'est une apprentie repasseuse nommée Philomène di Constanzo, 13 ans 1/2, habitant avec ses parents, rue Sainte-Marie, 15, à Saint-Mauront. Nous sommes heureux d'apprendre que son état s'est sensiblement amélioré.

Etat Civil. — L'Etat Civil a enregistré, dans la journée d'hier : 13 naissances, dont 2 illégitimes, et 57 décès.

Incendie. — Hier matin, vers 4 heures et demie, un incendie se déclarait dans l'entrepôt de produits chimiques Javelli, boulevard de Plombières, 107. Après deux heures de travail, les pompiers maîtrisaient le sinistre, dont les dégâts sont importants. L'entrepôt a été complètement détruit.

Trafiquants de stupéfiants. — Un étudiant en médecine d'origine grecque, nommé Yumaropulos, était depuis quelque temps soupçonné de se livrer au commerce des stupéfiants. Hier, la police spéciale des ports l'a arrêté au moment où il procédait à la livraison de dix kilos de haschisch, vendu pour la somme de 3.000 francs. Poursuivant leurs recherches, les agents se rendirent rue Canebière, 10, et procédèrent à l'arrestation des nommés Stephen Figuro et Marius Aglato, marins, complices de Yumaropulos, et d'un intermédiaire, Jean Thomas. Les deux marins avaient introduit le stupéfiant en France et Jean Thomas l'avait caché. L'instruction de cette affaire a été confiée à M. Gougne, juge d'instruction.

Autour de Marseille

AUBAGNE. — *Au Conseil des adjoints.* — Le Conseil des adjoints s'est occupé hier matin des affaires suivantes :

Les moyens d'assurer à M. le président du Tribunal arbitral le local nécessaire au fonctionnement de cette juridiction des loyers ; la délivrance du charbon ; le vote à proposer au Conseil municipal d'une indemnité à M. le contrôleur des Contributions indirectes. Il a en outre décidé qu'à partir du 2 novembre prochain, pour faciliter le travail de la mairie, de plus en plus important, le public ne serait admis dans les bureaux que de 8 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 5 heures de l'après-midi, ces deux heures supprimées au public devant permettre de faire face aux exigences croissantes des services municipaux. Rien n'est changé en ce qui concerne les opérations de ravitaillement du 1er étage de la mairie.

Pour les réfugiés. — En vue d'assurer dans la mesure du possible le chauffage des logements occupés par les rapatriés, le Comité local adresse à notre population, dont les sentiments humanitaires et patriotiques sont bien connus, un pressant appel à l'effet d'obtenir à titre de don, de prêt ou en location un certain nombre de poêles et autres appareils de chauffage domestique qui se trouveraient actuellement sans emploi dans les familles. Les offres sont reçues au bureau de la rue Rastègue, de 10 heures à midi, tous les jours.

THÉATRES, CONCERTS, CINÉMAS

OPÉRA. — Demain, *Hérodiade*, avec le ténor Carrère, le baryton Renard, Mlles Helbronner, Jane Bourgeois.

GYMNASE. — A 8 h. 30, et demain et après-demain, en matinées et en soirée, *Rip*.

VARIÉTÉS. — A 8 h. 30, et demain et après-demain, la revue *A la Riche !*

LE OUISTITI. — Tous les soirs, à 9 heures, René de Buxeuil, Paul Daubry, sketch de Paul d'Estoc.

PALAIS-DE-CRISTAL. — A 8 h. 30, les Minstrel's Parisiens, le comique Pélissier, les virtuoses Bernaert et Goldy, Willy Wolfard, jongleur comique, etc.

ALCAZAR LEON DOUX. — A 8 h. 30, Mercadier, le roi de la chanson.

Chez les Boulangers

— Censuré —

Nous recevons de la Mairie les communiqués suivants :

Dépôts pour la vente du pain. — Deux magasins de vente de pain, fournis par l'Intendance militaire, ont été ouverts par la Mairie, hier : l'un à la caserne des Sapeurs Pompiers, boulevard de Strasbourg, l'autre, à la place Daviel, 13, dans l'ancien local de l'Ecole de Médecine.

Un troisième magasin est ouvert ce matin, rue Montgrand, 15, et d'autres dépôts seront créés s'il est nécessaire.

Ouvriers boulangers. — Les ouvriers boulangers sans travail, qui désireraient être employés à leur partie, sont priés de se faire inscrire à la Mairie, bureau des subsistances, 6, rue des Olives, au 3e étage.

Les Examens

BACCALAUREAT

Aix, 29 Octobre.

La Faculté des lettres d'Aix a admis au baccalauréat les candidats dont les noms suivent :

1re partie. — Latin langues vivantes : Mlle Pagès, MM. Samson, Armand Belesta, Regnier, Larroque, Sartorio, Royas, Romain, Mlles Carbonel et Carnaud, M. Hancy, *passable.*

Latin, grec : MM. Fermoud, *assez bien ;* Brusque, de Roux, Carcassone, Masquilier, de Ruelle, *passable.*

Latin sciences : MM. Sourd, Roussellier, *assez bien ;* Rocchesani, Van Gaver, Amiot, Tardieu, Auberty, Fabre, Surle, Salen, Signoret, Thiousl, *passable.*

2e partie. — Philosophie : MM. Alessandri, Lagorio, Mlle Héléïse, MM. Baudoul, *assez bien ;* Mallet, Mlle Ferrari, MM. Monroe, dit Roë Dragon, *passable ;* Colle, déjà bachelier mathématiques, avec *mention assez bien.*

Un Attentat à Marignane

QUATRE ARRESTATIONS

Marignane, 29 Octobre.

Il y a quelques jours, les habitants de Marignane ont failli assister à une véritable catastrophe. Des malfaiteurs avaient déposé un bloc de pierre sur la voie ferrée entre Marignane et Pas-des-Lanciers.

Fort heureusement, le hasard fait parfois bien les choses, un employé de la Compagnie passant, quelques instants avant le train et apercevant l'obstacle, fit des signaux. Il était temps. Le train stoppa et la voie fut dégagée.

La gendarmerie, avisée de cet attentat, enquêta, mais vainement. Or, nous savons que le chef de la 9e brigade mobile informé à son tour, dépêcha sur les lieux un commissaire et un inspecteur. Leurs investigations furent couronnées de succès puisque ils viennent de mettre la main au collet des quatre sinistres criminels, auteurs de cet attentat. Ces derniers, ont été aussitôt écroués sous mandat de dépôt, à la disposition du Parquet d'Aix. — P. B.

Marseille et la Guerre

Morts au champ d'honneur

Au nombre de nos concitoyens glorieusement tombés pour la défense de la Patrie, nous avons aujourd'hui à citer les noms

De M. Coriolan Barnouin, maître-pointeur au 119e d'artillerie, tué à l'ennemi à l'armée d'Orient, le 18 juillet 1918, à l'âge de 24 ans.

De M. Jean Calvini, soldat au 246e d'infanterie, mort pour la France, à l'âge de 20 ans.

De M. Arthur Ouvrard, soldat au 246e de ligne, mort pour la France, à l'âge de 24 ans.

De M. Joseph Dagnan, soldat au 289e d'infanterie, tombé au champ d'honneur, à l'âge de 20 ans.

De M. Emile Boyer, soldat au 369e d'infanterie, mort pour la Patrie, à l'âge de 31 ans.

De M. Alexandre Eychenne, mort pour la France, le 3 novembre 1914, à l'âge de 19 ans.

De M. Alexandre Raynaud, opérateur dans la T. S. F., mort pour la Patrie, en Grèce, à l'âge de 25 ans.

De M. Joseph Arnaud-Godet, sergent au 36e bataillon sénégalais, tué à l'ennemi, à l'âge 38 ans.

De M. Isoard Léon, sergent mitrailleur au 23e d'infanterie, mort pour la France le 24 juillet 1918, à l'âge de 40 ans.

Le *Petit Provençal* partage l'affliction des familles si cruellement éprouvées et les prie d'agréer ses bien vives condoléances.

Tribune du Travail

75 centimes la ligne, minimum 2 lignes

Un demande de bons appréteurs bien payés, Merlin frères, 24, rue Pavillon.

On demande bon forgeron. S'adresser rue Saint-Charles, 1.

On demande un bon ouvrier tailleur, un appréteur, travail bien payé, chez Ivaldi, 111, chemin des Chartreux.

On demande un demi-ouvrier cordonnier à la journée, rue Dragon, 28.

Mécaniciennes avec et sans machine sont demandées, finisseuses en atelier pour varoise drap, travail assuré toute l'année, 46, rue Tapis-Vert.

On demande un homme de peine emballeur, Roccia, 29, rue Thubaneau.

Bobineurs, ouvriers, demi-ouvriers capables, demandés, atelier, 22, rue Guibal.

On demande des demi-ouvrières et une apprentie pour les courses, 40, rue des Trois-Mages, au 2e.

On demande une femme sachant coudre et repasser pour faire deux journées par semaine. S'adresser rue Breteuil, 27.

On demande des manœuvres et hommes de fours, 24, rue de Pologne (Menpenti).

On demande bonne à tout faire capable avec références, rue Gustave-Ricard, 11.

On demande une apprentie coiffure. S'adresser 51, rue Paradis, Teinturerie Américaine.

On demande femmes pour raccommodage des sacs. S'adresser 73, rue d'Italie, le matin après 9 heures.

C. Casut, teinturier, 76, rue Dragon, demande ouvrière et demi-ouvrière en teinturerie, travail à l'année bien rétribué.

On demande femme de ménage, trois heures, de 9 heures à midi. Se présenter rue Marengo, 66, au 3e, références exigées.

On demande un bon demi-ouvrier typographe minerviste et une bonne ouvrière minerviste, rue des Trois-Mages, 21.

On demande un ouvrier menuisier machiniste. S'adresser, 5, rue Guérin.

On demande ouvrier et ouvrières. S'adresser Smoldur, boulevard Dugommier, 9.

Serruriers, ouvriers, demi-ouvriers, demandés, 129, rue Sainte.

On demande jeune homme de 13 à 14 ans présenté par ses parents, 37, rue Grignan, 1er étage.

On demande homme connaissant la préparation des articles de ménage. Giordanengo, 3, rue du Muguet.

On demande des ouvriers monteurs pour chaussures cousu-main. A. Bocci, 20, rue Paradis.

On demande emp. surv. de nuit, sachant monter à bicyclette, réf. exig., 3, cours Devilliers, rez-de-chaussée.

On demande bon demi-ouvrier plombier et fumiste, rue des Petites-Maries, 27.

Bulletin Financier

Paris, 29 Octobre. — La demande d'armistice et de paix séparée de la part de l'Autriche fait l'objet de toutes les conversations et donne une impulsion nouvelle aux affaires sur notre place. Cette reprise ne pourra que s'accentuer, car les réalisations en vue de l'Emprunt, semblent toucher à leur fin. Nos unités sont naturellement fermes, ainsi que les actions de nos banques. Enfin, toutes les valeurs de l'Europe orientale sont recherchées et en progrès.

COMMUNICATIONS

Syndicat du bâtiment. — Conseil ce soir, à 8 h., congrès et assemblée générale.

Les Dernières Dépêches de la Guerre

Communiqué officiel

Paris, 29 Octobre.

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

Entre l'Oise et la Serre, la journée a été marquée par de vives actions d'artillerie, notamment dans la région de Crécy-sur-Serre.

A l'ouest de Château-Porcien, les troupes infatigables de la 5e armée ont entrepris, aujourd'hui, une nouvelle poussée sur un front de douze kilomètres, entre Saint-Quentin-le-Petit et Herpy. La bataille s'est engagée avec un magnifique entrain de notre côté et un grand acharnement de la part de l'ennemi, qui avait reçu l'ordre de tenir coûte que coûte.

Sur notre gauche, malgré l'abondance des mitrailleuses ennemies qui tentaient d'entraver notre avance, nous avons réussi à déboucher de Saint-Quentin-le-Petit et à porter nos lignes aux abords de la cote 137. A l'ouest de Banogne, nous avons également progressé.

Au centre, nos troupes, brisant toutes les résistances, ont refoulé l'ennemi au delà de la route de Recouvrance à Saint-Fergeux sur une étendue de trois kilomètres, à l'est du Signal de Recouvrance. A droite, nous avons enlevé la cote 156, et avancé plus à l'Est.

Le chiffre des prisonniers actuellement dénombrés dépasse huit cent cinquante.

Rien à signaler ailleurs.

AVIATION. — Le 28 octobre, le beau temps a favorisé la sortie de nos aviateurs, qui ont effectué un sérieux travail de reconnaissances poussées très loin dans la zone ennemie. Neuf avions ennemis ont été abattus ou sont tombés désemparés au cours des combats et un ballon a été incendié par un de nos équipages.

Pendant la nuit, et malgré la mauvaise visibilité, les bombardiers ont lancé seize tonnes de projectiles sur les grandes gares et les points de rassemblement importants et, en particulier, sur les gares d'Hirson, Vervins, Saint-Gobert, Montcornet, Marle, Audun-le-Roman, sur le terrain d'aviation de Mars-la-Tour et sur les vastes dépôts de Provizy. De nombreux incendies ont été provoqués par nos tirs et notamment à Provizy, Hirson et Marle.

Communiqué anglais

29 Octobre (soir).

Au cours d'un raid heureusement exécuté par nous ce matin, au nord-est d'Englefontaine, nous avons fait plus de soixante-dix prisonniers et infligé de lourdes pertes à l'ennemi.

Une attaque locale allemande au nord de Famars a été repoussée avec succès.

AVIATION. — Le 28 octobre, les conditions atmosphériques favorables ont permis une plus grande activité aérienne réciproque. De nombreux combats aériens ont été livrés. Trente-deux appareils ennemis ont été détruits, dix ont été abattus désemparés et deux ballons ont été également descendus en flammes. Huit des nôtres manquent.

D'importants embranchements de chemin de fer, sur les lignes de communication de l'ennemi, ont été attaqués avec succès par nos escadrilles de bombardement.

Communiqué belge

29 Octobre, soir.

Situation sans changement dans l'ensemble du front.

Du 14 au 27 octobre, le nombre total des prisonniers faits par le groupe d'armées des Flandres s'élève à 19.239, dont 331 officiers ; 7.362 par l'armée belge, 5.354 par la deuxième armée britannique, 5.577 par l'armée française. Avec les 12.000 prisonniers faits du 28 septembre au 14 octobre, le total des prisonniers capturés en un mois dépasse 30.000.

Le matériel de toute nature est si nombreux qu'il n'a pu être dénombré. En ce qui concerne les canons pour la période du 14 au 27 octobre, le nombre s'élève à 500, dont 46 pièces de gros calibre et d'artillerie de côtes. L'armée belge a capturé 247 pièces et l'armée britannique 211. Plus de 12.000 mitrailleuses ont été prises.

Communiqué américain

29 Octobre, 21 heures.

Sur le front de Verdun, feu violent d'artillerie et de mitrailleuses, à l'ouest de la Meuse, particulièrement dans la région au nord de Saint-Juvin.

Par suite des meilleures circonstances atmosphériques, l'activité aérienne a augmenté aujourd'hui sur le front de la première armée. Nos escadrilles de chasse ont engagé de nombreux combats, au cours desquels dix-huit aéroplanes ennemis ont été abattus. Cinq de nos appareils ne sont pas rentrés. Nos aviateurs ont effectué aussi d'importantes reconnaissances.

La bataille

LA SITUATION MILITAIRE

Paris, 30 Octobre, 2 h. 10 matin.

Sur tout le front, les Allemands réagissent avec une violence aussi désespérée que vaine. Entre l'Oise et la Serre, ils ont essayé, hier, de dégager Guise par une attaque au nord de la ville. Ils ont échoué. Nos troupes ont surmonté leur résistance et occupé certaines parties de la ville.

Dans la journée, les troupes de la 5e armée ont repris l'attaque sur un front d'une trentaine de kilomètres, entre Petit-Saint-Quentin et Herpy. A l'ouest de Château-Porcien, le combat a été particulièrement acharné, l'ennemi ayant reçu l'ordre de tenir à tout prix ses positions. Mais le mordant de nos troupes eut raison de la ténacité de l'adversaire.

Le chiffre des prisonniers capturés au cours de cette opération, et qui atteint 850, démontre sa parfaite réussite.

Les Britanniques continuent leur mouvement tournant au sud de Valenciennes, en dépit de l'opposition vigoureuse des Allemands. Enfin, dans les autres secteurs du front, les soldats britanniques, américains, belges et français, poursuivent des combats locaux.

L'aéronautique du XXXe Corps cité à l'ordre de l'armée

Paris, 29 Octobre.

L'Aéronautique du XXXe corps d'armée vient d'être cité à l'ordre de l'armée dans les termes suivants :

Sous les ordres du commandant Berger a brillamment rempli toutes les missions au prix de pertes sensibles et de combats quotidiens. Par ses reconnaissances, ses photographies, ses réglages et ses contrôles de tir a largement contribué au succès des opérations de juillet et d'août 1918, a su notamment, dans des conditions particulièrement difficiles, tenir régulièrement le commandement au courant de la situation de nos troupes et de la physionomie du champ de bataille, en maintenant avec l'ennemi et avec les éléments les plus avancés, une liaison étroite et fructueuse.

LA GUERRE EN ORIENT

La Libération de la Serbie

Communiqué officiel

Paris, 29 Octobre.

Communiqué officiel de l'armée d'Orient du 28 octobre :

Sur le Danube, dans la région de Widin et dans celle des Portes-de-Fer, lutte d'artillerie.

Les avant-gardes serbes, refoulant l'ennemi vers le Nord, ont atteint le front Stragari, Paka, rivière Resava (à 20 kilomètres au nord de Kragujevatz), faisant plusieurs centaines de prisonniers, capturant des canons et des mitrailleuses.

Dans la direction d'Ujice et de la frontière d'Herzégovine, les éléments serbes ont atteint les défilés à l'ouest du Gapak.

Des unités yougo-slaves, opérant au Monténégro, ont dépassé Ipolk et Diakova.

Le Prix de vente des Huiles d'Olive

Un décret du ministre du Ravitaillement

Paris, 30 Octobre.

Un décret qui paraît ce matin au *Journal Officiel* fixe les prix maxima de vente des huiles d'olive comestibles au détail. Ces prix sont fixés à 6 fr. 30 le kilogramme ou 5 fr. 75 le litre.

Ce décret ne fait que précéder, d'ailleurs la publication d'un décret d'ensemble actuellement à l'étude au Comité des matières grasses, qui fixera les nouveaux prix de vente des graines oléagineuses d'importation, ainsi que les huiles et tourteaux en provenant. Ce décret fixera également les conditions de vente des huiles de graines exotiques, ainsi que celles des huiles de graines indigènes, des huiles de noix et de graines mélangées. Il reproduira les dispositions du présent décret.

Il a paru nécessaire au ministre du Ravitaillement de fixer, sans plus tarder, le prix des huiles d'olive de façon à éviter que les cours des olives, dont la récolte est sur le point de commencer en Tunisie, ne s'établissent à des taux qui ne seraient pas en rapport avec les prix maxima des huiles introduites en France.

SUR LE FRONT ITALIEN

La Bataille de la Piave continue victorieusement

Communiqué officiel

Rome, 29 Octobre.

Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant :

La formidable bataille engagée sur la Piave le 27, continue victorieusement. Des pentes des hauteurs de Valdobbiadene à la voie ferrée Trévise-Ordenzo, les troupes italiennes et alliées se sont solidement emparées, en deux jours de lutte glorieuse de la gauche du fleuve. Des troupes de la 12e armée ont conquis les hauteurs de Valdobbiadene. Le 133e régiment d'infanterie français a pris d'assaut le mont Planar. La plaine de Sernaglia est en notre possession.

Des troupes de la 8e armée, après avoir pris les collines de Col-Fosco, sont entrées dans Susegana. La 10e armée continuant son avance irrésistible, a poussé ses avant-gardes sur la gauche du Montifana. La valeureuse brigade Como (23e et 24e) s'est encore une fois distinguée par son élan incomparable. De nombreux canons ont été capturés ; 6.000 des prisonniers pris dans la journée d'hier sont arrivés aux postes de concentrations. Beaucoup d'autres se trouvent encore sur la gauche de la Piave.

De l'Astico à la Brenta, violents combats d'artillerie, alternés avec des poussées offensives par l'infanterie. Des détachements ennemis qui tentaient d'attaquer le col d'Echele et le col Rosso ont été repoussés.

Sur la gauche de l'Orsic, notre infanterie a occupé le village de Alano-di-Piave, capturant plusieurs centaines de prisonniers.

Vingt mille kilos d'explosifs lancés avec des résultats très efficaces ; plusieurs dizaines de milliers de coups de mitrailleuses tirés sur des troupes en mouvement ; 10 avions et 6 ballons captifs abattus. Les ravitaillements audacieux de nos troupes les plus avancées sur la gauche de la Piave, indiquent la superbe activité de l'aviation italienne et alliée dans la journée d'hier.

Les troupes françaises au passage de la Piave

Front italien, 29 Octobre.

Dans la nuit de samedi 26 au dimanche 27 octobre, nos troupes ont franchi la Piave. Les difficultés que présentait cette opération furent considérables. Les pluies des trois semaines précédentes avaient grossi le fleuve.

Le 26 octobre au soir, entre 19 h. et 24 heures, nos sapeurs, aidés des pontonniers italiens, lancèrent deux ponts de bateau sur la Piave. Le passage commença aussitôt, se faisant ainsi en pleine nuit sans lune, faiblement éclairée par les étoiles, à cause de la brume qui montait du fond de la vallée. Presque dès le début de l'opération, un des ponts fut emporté par le courant. Le passage continua sur l'autre.

Au lever du jour, un de nos régiments était entièrement passé, ainsi qu'un régiment d'alpins italiens, qui devait combattre à sa droite. Cependant, l'artillerie ennemie, assez peu active pendant la nuit, avait intensifié son tir à cette heure. Un obus coupait notre pont, et les barques qui le constituaient partaient à la dérive.

Les troupes passées sur l'autre bord se trouvaient ainsi coupées de leur base. Elles n'en tenaient pas moins fortement leurs positions, élargissant les premiers gains acquis. A midi, on voyait deux files de capotes bleu horizon pénétrer dans San-Vitto. A la nuit, un pont put être établi et permit de les renforcer et de les ravitailler. Le 28 au matin, elles avaient conquis San-Vitto, la casa Bernardi Fener étaient arrivées aux lisières de Valdobiadene, et avaient fait environ deux cent cinquante prisonniers.

Le nombre des prisonniers fait par les Français le 28, en fin de journée, est de 1.000.

La Capitulation